



BUREAU DU 5 JANVIER 2023

à Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont)

Secrétaire de séance : Patrick THOMINES

DÉLIBÉRATION

B 2023/01 Institution et vie politique – Désignation de représentants – Association « Interparc normands » - Désignation d'un représentant titulaire et 2 suppléants

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 5 janvier 2023 (initialement prévu le 14 décembre, reporté le 21 décembre annulés faute de quorum) à la Maison du Parc à Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont), sous la présidence de Françoise LEROSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 7 décembre 2022 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Pour le Conseil régional

Pascal **MARIE**, Marianne **ROZET**

Pour les Conseils départementaux

Benoît **FIDELIN**, Maryse **LE GOFF**, Françoise **LEROSIGNOL**, Patrick **THOMINES**

Pour les Communautés de Communes

Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle), Gérard **TAPIN** (Marchésieux), Valérie **TORTEL** (Gorges)

Étaient excusés :

Pour le Conseil régional

Malika **CHERRIERE** (démissionnaire), JEAN Antoine, Valérie **LAISNEY**, Florence **MAZIER**

Pour les Conseils départementaux

Martine **LEMOINE**, Hervé **MARIE**

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom)

Pour les communes

Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Aurélien **MARION** (Appeville)

Étaient également présents :

Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLOL**, Joëlle **RIMBERT**

Soit un quorum de 13 membres sur 23.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

B 2023/01 Institution et vie politique – Désignation de représentants – Association « Interparc normands » - Désignation d'un représentant titulaire et 2 suppléants

Proposé à l'initiative des Présidents et Présidentes des Parcs des Marais du Cotentin et du Bessin, des Boucles de la Seine Normande, de Normandie-Maine et du Perche, le projet de création d'une association inter-Parcs normands se fixe pour objectif de développer, valoriser et mieux faire connaître l'action des Parcs naturels régionaux de Normandie.

L'association se propose d'agir en cohérence, en complémentarité et dans le respect des prérogatives de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France qui a notamment en charge l'organisation de la représentation des Parcs au niveau national et international.

L'association des Parcs normands se fixe pour ambition d'être un interlocuteur reconnu dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques de développement des territoires ruraux, de développement durable et de préservation des espaces naturels de la région. Elle souhaite représenter les intérêts collectifs des Parcs auprès des grands acteurs régionaux, voire nationaux et européens.

Son action se structurerait essentiellement autour des orientations suivantes : la construction d'une identité commune, la mise en valeur des Parcs naturels régionaux dans la Région Normandie, la contribution, l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques régionales, la représentation des Parcs dans les instances régionales, nationales et européennes, la conception et la mise en œuvre de projets communs, ainsi que la diffusion et le transfert d'expérimentations ou d'innovations.

VU la délibération n° CS 2022/69 du Comité syndical du 4 juillet 2022 autorisant la présidente à donner son accord aux 3 autres Parcs normands pour la création de l'Association « Interparc normands »,

Chaque Parc naturel régional doit désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour siéger à l'Association « Interparc normands »,

Conformément aux statuts de l'Association, le(a) président(e) de chaque Parc naturel régional est titulaire de droit,

Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE** Pascal MARIE titulaire, Benoît FIDELIN et Anne HÉBERT suppléants pour siéger à l'Association « Interparc normands »,
- **AUTORISE** la présidente à signer tous les documents y afférent.

ADOPTÉ à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 24 janvier 2023**

**Françoise LEROSIGNOL
Présidente du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin**

**PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN**
3 Village Ponts d'Ouve - BP 137
Saint-Jôme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr